

Collège Vénus – Assainissement des façades Est et Nord – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

Le complexe scolaire du Pontet a été construit par étapes, suivant l'évolution démographique de notre commune, à savoir:

- 1957 collège Saturne et sa salle de gym.
- 1964 collège Jupiter.
- 1971 collège Mars.
- 1972 collège Vénus.
- 1974 bâtiment Pluton, piscine et salle de gym.
- 1993 bâtiment Mercure, annexes de Vénus et Jupiter.

À l'exception des constructions de 1993, tous ces bâtiments ont été mis en chantier avant les chocs pétroliers. Par conséquent, elles ne comprenaient pas d'isolation thermique efficace et de fenêtres à vitrage isolant.

En 1988, trois façades du collège Saturne ont été rénovées et isolées aux 1^{er} et 2^{ème} étages.

En 2001, lors de la rénovation de la salle de gym de Saturne, les fenêtres ont été remplacées et les façades isolées de l'intérieur.

En 2004, c'est le bâtiment Pluton qui a bénéficié de l'amélioration thermique de son enveloppe.

En 2006, le solde des façades de Saturne et du bâtiment de sa salle de gym ont été traités.

En ce qui concerne les bâtiments Mars et Vénus, un montant avait été porté au budget de fonctionnement 2006 pour le remplacement des stores à lamelles, intégrés aux fenêtres des classes. Cependant, vu la vétusté grandissante des ferrures des fenêtres, la Municipalité a décidé de renoncer au simple remplacement des stores et de procéder au renouvellement complet des fenêtres.

Cette option nous a conduit à entreprendre l'étude de l'ensemble des façades des bâtiments Mars et Vénus ainsi que de Jupiter, de construction et d'époque similaires. Dans le but de préserver l'environnement et les finances communales en matière de dépenses énergétiques, l'isolation thermique des façades de ces trois collèges s'est avérée être la solution la plus adéquate.

L'exécution de tels travaux dans des collèges en activité se limite aux vacances scolaires estivales. L'ensemble de l'opération doit donc être conduite par étapes sur plusieurs années. Le présent préavis traite de la première étape de cette importante démarche qui est prévue de se subdiviser comme suit:

- 2007 collège Vénus, façades Est et Nord.
- 2008 collège Vénus, façades Ouest et Sud.
- 2009 collège Mars, façades Est et Nord.
- 2010 collège Mars, façades Ouest et Sud.
- 2011 collège Jupiter, façades Est et Nord.
- 2012 collège Jupiter, façades Ouest et Sud.

Ce programme figure au plan des investissements 2006-2011 présenté au Conseil communal le 15 décembre 2006 avec le budget.

Le choix des étapes a été établi en fonction d'une progression du volume des travaux. Chaque nouvelle étape bénéficiera de l'expérience acquise l'année précédente. La direction des travaux sera entièrement assurée par les services communaux.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les façades Est et Nord du collège Vénus sont de trois types distincts:

1. Façade Est, rez-de-chaussée: mur en béton percé de baies, avec piliers béton en surépaisseur.
2. Façade Est 1^{er} et 2^{ème} étage : structure porteuse composée de piliers en béton et de poteaux métalliques, façades légères composées de fenêtres et d'allèges. Les niveaux sont séparés par des dalles en béton avec encorbellement.
3. Façade Nord: mur en béton pratiquement sans ouverture.

En fonction de ces types de façades, les travaux sont les suivants:

2.1 Façade Est rez-de-chaussée

- Remplacement des fenêtres.
- Pose de stores à lamelles extérieurs.
- Pose d'une isolation périphérique.
- Isolation des pieds de façades au-dessous du niveau du sol.
- Adaptation de la ferblanterie, des sacs d'eau pluviale et du paratonnerre.

2.2 Façade Est étages

- Dépose des anciennes fenêtres et des allèges.
- Pose d'éléments de façades isolés, fenêtres avec stores extérieurs et allèges.
- Isolation des piliers et têtes de dalles.
- Peinture des berceaux des avant-toits.

2.3 Façade Nord

- Pose d'une isolation périphérique, remplacement des fenêtres.
- Adaptation de la ferblanterie et du paratonnerre.
- Peinture des berceaux des avant-toits.

3. DEVIS GÉNÉRAL

Échafaudages	14'000.00
Maçonnerie	22'000.00
Fenêtres au rez-de-chaussée	28'000.00
Éléments de façade aux étages	235'000.00
Isolation extérieure et crépissage	56'000.00
Adaptation ferblanterie	3'000.00
Adaptation paratonnerre	3'000.00
Adaptation installation de chauffage	10'000.00
Stores au rez-de-chaussée	20'000.00
Installations électriques	30'000.00
Nettoyage chantier	2'000.00
Frais d'enquête, taxes diverses	1'000.00
Divers et imprévus (environ 5 %)	22'000.00
Total brut	446'000.00
TVA (arrondi)	34'000.00
Total TTC	480'000.00

4. PLANNING

- Semaine du 2 au 5 juillet: déplacement du mobilier des classes dans les couloirs, installation de chantier et pose de l'échafaudage.
- 9 juillet, début du démontage des anciennes façades.
- Dès le 13 août, nettoyage des classes et remise en place du mobilier.
- 24 août, fin du chantier.

5. FINANCEMENT

Le coût des travaux sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 30 ans, soit pour un montant de **Fr. 16'000.00** par année.

Cet assainissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

Cette dépense a été prévue au plan des investissements pour 2007.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 2/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet d'assainissement des façades Est et Nord du bâtiment Vénus;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 480'000.00** (quatre cent huitante mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet assainissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 30 ans, pour un montant de Fr. 16'000.00 par année. Cet assainissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2007.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexe : plan de situation

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: Mme Danièle Petoud Leuba, section des bâtiments
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 5 février 2007
DPL/RM/mg